

LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

Vous allez suivre une formation organisée par ACTH. Nous sommes heureux de vous accueillir et nous vous souhaitons dès à présent un excellent stage !

En préalable, nous vous indiquons que vous devrez prendre des notes pendant votre formation ; vous devez donc venir avec de quoi noter (cahier, stylos, etc.).

Le livret d'accueil à votre intention, va vous permettre d'avoir dès à présent la définition du « cadre de votre vie » de stagiaire. Il vous offre une somme d'informations pour faciliter votre venue et votre accueil en formation.

Les personnes en situation de handicap ne doivent pas hésiter à en parler avec notre référent handicap dès la première prise de contact. ACTH est engagé dans une démarche d'inclusion profitable pour tous.

PRESENTATION D'ACTH

Créée en 1990, ACTH SAS est spécialisée dans le conseil, la formation, l'accompagnement et le déploiement de la Transition numérique des entreprises et des acteurs de l'Architecture, de l'Ingénierie et de la Construction (AIC) à travers l'intégration du BIM.

Le secteur de la construction est en évolution constante et doit sans cesse s'adapter aux nouveaux enjeux sociétaux, environnementaux, technologiques et économiques. Dans ce contexte, le BIM s'est imposé comme une méthode de travail collaborative dans les projets de construction présentant de nombreux avantages : une visualisation fluidifiée de l'ensemble du projet, une réduction des coûts, une gestion maîtrisée des délais, un gain de productivité et une amélioration de la qualité.

Associant nos activités de conseil et de formation, nous accompagnons dans nos locaux, sur site, ou à distance, les entreprises et les acteurs de la construction à toutes les étapes de leur projet (conception, exécution, exploitation, maintenance) sur toutes les typologies (logement ; tertiaire ; industriel ; infrastructures linéaires, routières, ferroviaires, fluviales, portuaires ; etc.).

Nos clients sont : Maîtres d'œuvre (architectes, ingénieurs, urbanistes, paysagistes, économistes, géomètres), Maîtres d'ouvrage et Aménageurs territoriaux (publics et privés), Entreprises de construction, Entreprises de maintenance, Gestionnaires de patrimoines.

Notre expérience est mise au service de nos clients pour évaluer et mettre en place les ressources et les moyens adaptés pour une Transition numérique réussie : l'autonomie de production des maquettes, la maîtrise des méthodes de travail collaboratives, des échanges plus fluides, une réduction de la perte d'informations et une sécurisation des données.

Nos missions vont du conseil stratégique dès l'amont des projets (AMO BIM & Transition numérique), à la formation (méthodes et outils) et à l'accompagnement (BIM Management, BIM GEM).

Composée d'experts métiers d'une vingtaine de consultants (architectes, ingénieurs, spécialistes des outils et méthodes numériques,) l'équipe ACTH a développé une méthodologie spécifique à chaque acteur pour chaque étape du projet.

Nous définissons le niveau d'accompagnement personnalisé dont nos clients ont besoin pour mener à bien leurs projets et développer leurs compétences.

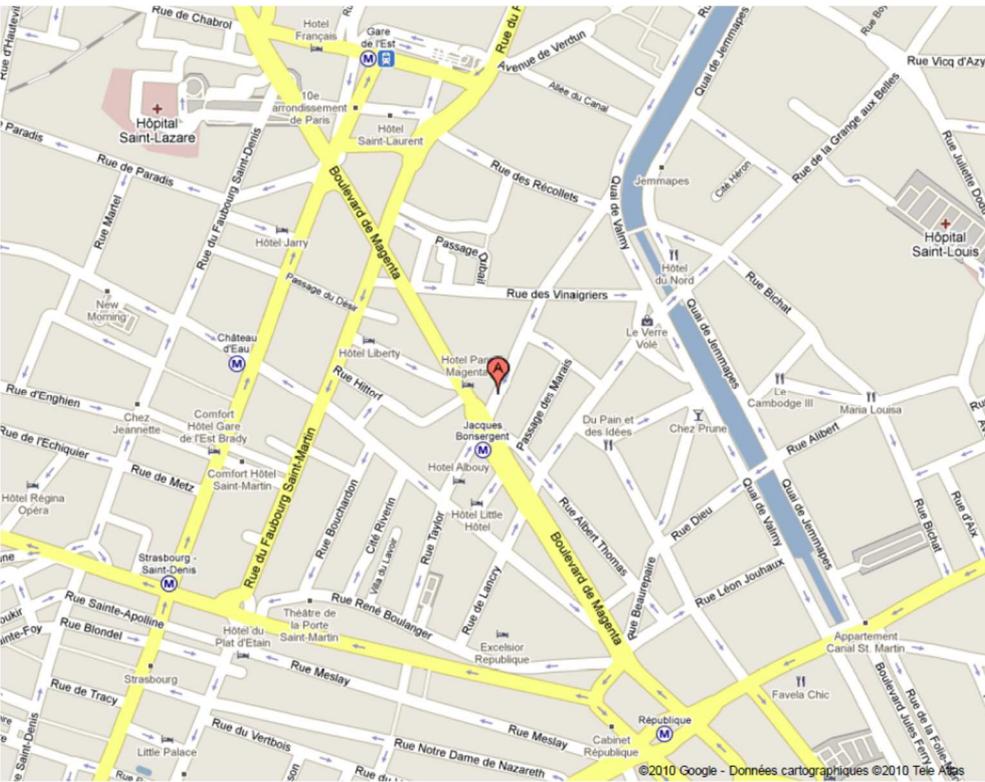
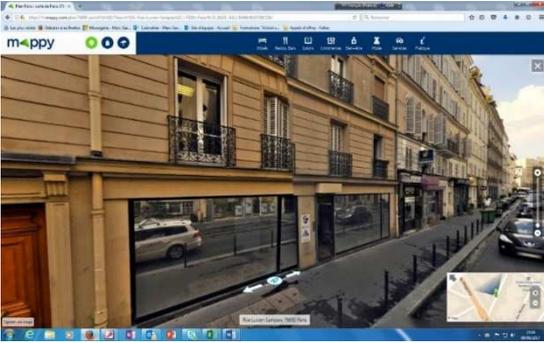
Forte d'une équipe permanente de 9 collaborateurs, ACTH souhaite développer ses moyens de communication afin d'améliorer son rayonnement et sa notoriété.



SITUATION GEOGRAPHIQUE

Notre localisation au cœur de Paris entre la gare de l'Est et la Place de la République, et notre infrastructure de 3 salles entièrement équipées, répondent à tous les besoins présentsiels.

ACTH est située au 15, rue Lucien SAMPAIX 75010 PARIS (boutique au rez-de-chaussée sur rue)



ACCESSIBILITE DE L'ETABLISSEMENT

Personnes en situation de handicap ou non : pour tous
(voir en complément le registre public d'accessibilité)

ACCES

La rue Lucien Sampaix est accessible en voiture selon le sens indiqué de circulation (du Quai de Valmy vers le boulevard Magenta).



ACTH – 15 rue Lucien Sampaix Paris 10e – Tél. +33 (0)1 43 26 23 21 – Fax +33 (0)1 42 40 16 39 – info@acth.fr – www.acth.fr
SASU au capital de 70.600 euros – RCS PARIS 379 343 551 – SIRET 379 343 551 00030 – Code APE 8559A
TVA intracommunautaire : FR 87 379 343 551 – N° de déclaration de centre de formation n°11 75 30551 75 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'état).



Parkings à proximité (attention au tarif élevé) :

- ↳ Grand Garage Saint Laurent au 52 ter Rue des Vinaigriers, 75010 Paris 01 46 07 77 26
- ↳ Parking EFFIA gare de l'est P1 Alsace Rue du 8 Mai 1945, 75010 Paris

Les transports en commun proches sont :

Stations de métro proches :

- ↳ Jacques Bonsergent (ligne 5) à 50 mètres
- ↳ République (lignes 3, 5, 8, 9, 11) à 200 mètres
- ↳ Château d'Eau (ligne 4) à 200 mètres

Gares voisines :

- ↳ Gare de l'Est à 250 mètres
- ↳ Gare du Nord à 500 mètres

Lignes de bus : 01, 02, 12, 23, 141, 142

ACCES DEPUIS LA RUE

- ↳ Nos locaux « en vitrine » sont directement accessibles depuis le trottoir de la rue Lucien Sampaix.
- ↳ L'accès à cet espace se fait de plain-pied, c'est à dire sans rupture brutale de niveau
- ↳ Pas de rétrécissement pour atteindre la zone d'accueil
- ↳ Le revêtement du trottoir est stable (absence de pavés, gravillons, terre, herbe, sable, ou toute surface non stabilisée)

ENTREE

- ↳ La porte d'entrée de l'établissement fait 90 cm de large et est directement accessible du trottoir
- ↳ L'entrée se fait de plain-pied, c'est à dire sans rupture brutale de niveau. Pour compenser le seuil de 9 cm, une rampe escamotable est prévue et peut être placée à la demande.
- ↳ L'entrée spacieuse permet d'accéder directement de plain-pied à l'accueil et aux deux principales salles de formation

HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

- ↳ Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h
- ↳ La formation se déroule de 9h à 13h et de 14h à 17h avec une pause de 10 minutes à 11h et à 15h30.
- ↳ Le centre est fermé entre 13h et 14h pour des raisons de sécurité ; les repas ne peuvent pas être pris sur place.





- Il ne sera pas possible de rentrer dans les locaux ni d'y rester avant et après ces horaires.

ACCUEIL DES STAGIAIRES

Adresse : Boutique, 15 rue Lucien SAMPAIX 75010 PARIS, Métro Jacques BONSERGENT

Contacts : Marc GARNIER, Sabrina MISSOUR et Lauriane BRACQUEMART

Référent pédagogique des stagiaires : Marc GARNIER

Référent handicap : Marc GARNIER (01 43 26 23 21 / marc.garnier@acth.fr)

PROCEDURE D'ACCUEIL ET ENGAGEMENT DU STAGIAIRE :

En préalable, et dès la première prise contact (par mail, téléphone ou sur place) les personnes en situation de handicap, futures stagiaires, sont invitées à déclarer leur handicap auprès du référent, pour que cette situation puisse être prise en compte et faciliter voire permettre l'intégration à la formation.

Tout nouveau stagiaire se présentera muni de sa convocation à la formation et la gardera durant sa formation. Elle pourra lui être demandée à l'entrée des locaux pour des raisons de sécurité.

A son arrivée, le stagiaire aura complété et signera la « fiche de bienvenue » par laquelle il confirme le démarrage de son stage, la bonne réception de ce présent « livret d'accueil » avec sa convocation, et confirme son engagement à :

- Respecter le règlement intérieur ;
- Avoir pris connaissance des prérequis et confirme qu'il les valide ;
- Répondre à nos questionnaires indicateurs qualité et d'évaluation (à chaud et à froid)
- Avoir pris connaissance des modalités de réclamation
- et y complétera différentes informations dont son adresse mail.

Depuis la période de pandémie, un livret des consignes sanitaires COVID 19 est disponible sur notre site en complément pour définir les règles de bonne conduite conformes au protocole d'accueil des stagiaires.





ESPACES DE FORMATION

- Salle de rez-de-chaussée en entrant à droite (capacité de 12 stagiaires et un formateur)





- Salle rez-de-chaussée au fond (capacité de 10 stagiaires et un formateur)



ACTH – 15 rue Lucien Sampaix Paris 10e – Tél. +33 (0)1 43 26 23 21 – Fax +33 (0)1 42 40 16 39 – info@acth.fr – www.acth.fr
SASU au capital de 70.600 euros – RCS PARIS 379 343 551 – SIRET 379 343 551 00030 – Code APE 8559A
TVA intracommunautaire : FR 87 379 343 551 – N° de déclaration de centre de formation n°11 75 30551 75 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'état).



- Salle du sous-sol en descendant au fond capacité de 7 stagiaires et un formateur (non accessible aux PSH)



- Espaces pour le libre-service gratuit : ils sont proposés à la demande d'un stagiaire en fonction des disponibilités des salles de formation.



ACTH – 15 rue Lucien Sampaix Paris 10e – Tél. +33 (0)1 43 26 23 21 – Fax +33 (0)1 42 40 16 39 – info@acth.fr – www.acth.fr
SASU au capital de 70.600 euros – RCS PARIS 379 343 551 – SIRET 379 343 551 00030 – Code APE 8559A
TVA intracommunautaire : FR 87 379 343 551 – N° de déclaration de centre de formation n°11 75 30551 75 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'état).



ESPACES DE DETENTE

- ▶ Au rez-de-chaussée, une cafetière et une bouilloire permettent de préparer des cafés et boissons chaudes aux stagiaires.



- ▶ Il est possible de sortir sur le trottoir qui est protégé des voitures par de nombreux plots.

VESTIAIRE, BAGAGERIE ET DEPOT DE PARAPLUIES

Cet espace est intégré dans l'espace de l'administration. Il suffit de le demander à l'accueil.





RESTAURANTS AUX ALENTOURS

Il existe de nombreux lieux de restauration dans les alentours ; à titre indicatif en voici une liste non limitative. Faites votre choix !

La Bibimerie 1, rue Lucien Sampaix

Cuisine coréenne / Sur place ou à emporter / à partir de 16 €

Tago Mago 6, rue Lucien Sampaix

Cuisine rapide / Sur place ou à emporter / à partir de 10 €

Lucien 8, rue Lucien Sampaix

Cuisine française / Sur place ou à emporter / à partir de 30 €

Calibré huytrerie 13, rue Lucien Sampaix

Cuisine fruits de mer / Sur place ou à emporter / à partir de 21 €

Bob's Juice Bar 15, rue Lucien Sampaix

Cuisine Bio/Végétarienne / Sur place ou à emporter / à partir de 10 €

La Bécane à Gaston 24, rue Lucien Sampaix

Cuisine traditionnelle / Sur place ou à emporter / à partir de 30 €

Le Bistro 32, Boulevard de Magenta

Brasserie / Sur place ou à emporter / 10 m / à partir de 10 €

Hubsy République 9 bis, rue Lucien Sampaix

Café & Coworking / Sur place / 30m / à partir de 5 €

Le Mal Barré 47, rue Lucien Sampaix

Burgers / Sur place ou à emporter / 200 m, 3 minutes

Cerido 27, rue de Lancry

Cuisine à thème : risottos / Sur place ou à emporter / 200 m, 3 minutes

La Paella 50, rue des Vinaigriers

Cuisine espagnole / 230m, 3 minutes / à partir de 10 €

Yoshi World 54, bis rue de Lancry

Cuisine japonaise / Sur place ou à emporter / 250 m, 3 minutes / à partir de 9 €

Chez Alberto 55, rue de Lancry

Pizzeria / 250 m, 3 minutes

Mme Shawn 3, rue des Recollets

Cuisine Thaïlandaise / Sur place ou à emporter / 300 m, 3 minutes / à partir de 12 €

Fast food Mc Donald, KFC, Burger King Place de la République

500 m, 5 minutes

Intermarché (superette avec restauration) 14, place Jacques Bonsergent

90 m, 1 minute

Franprix (superette avec restauration) 12, boulevard de Magenta

200 m, 2 minutes





HOTELS AUX ALENTOURS

Il existe de nombreux lieux d'hébergement dans le quartier dont :

Hôtel Kyriad Paris 10 Canal St Martin République ★ ★ ★ 30 Rue Lucien Sampaix 01 42 08 19 74
97 m, 1 minute / à partir de 67 €

Le Taylor ★ ★ ★ 6 Rue Taylor 01 42 40 11 01
200 m, 2 minutes / à partir de 84 €

Sibour Hôtel ★ ★ 4, rue Sibour 01 46 07 20 74
550 m, 5 minutes / à partir de 85 €

Hôtel du Jura ★ ★ 6, rue Jarry 01 47 70 57 57
600 m, 6 minutes / à partir de 51 €

SERVICES DE PROXIMITE

- ↳ Bureau de poste : PARIS CANAL SAINT-MARTIN – 21, rue Léon Jouhaux
- ↳ Distributeurs bancaires : Boulevard MAGENTA angle rue Lucien SAMPAIX : Banque Populaire
- ↳ **Superettes :**
 - **Intermarché** 14, place Bonsergent (1 minute)
 - **Carrefour City** 7-9, rue Lucien Sampaix (2 minutes)
 - **G20 35**, boulevard de Magenta
- ↳ Boulangeries : plusieurs sur la place Jacques Bonsergent et rue Lancry (sandwich)
- ↳ Pharmacies : boulevard MAGENTA

SECURITE

- ↳ Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux à chaque niveau : à l'entrée au rez-de-chaussée, au pied de l'escalier du sous-sol, et en haut de l'escalier à l'étage. Le stagiaire doit en prendre connaissance.
- ↳ En cas d'urgence : veuillez respecter les consignes affichées dans le centre et les indications de formateurs qui ont été formés pour vous aider.
- ↳ En cas d'accident, appel du SAMU : le 15
- ↳ En cas d'incendie, appel des POMPIERS : le 18
- ↳ Divers
- ↳ Police : 17
- ↳ SOS médecins : 36 24.
- ↳ Urgences médicales de Paris : 01 53 94 94 94.
- ↳ SOS Psychiatrie : 01 47 07 24 24.
- ↳ Urgences psychiatrie : 01 40 47 04 47.

Le protocole d'accueil des stagiaires – Livret des consignes sanitaires COVID-19 : pour la sécurité de tous.





REGLEMENT INTERIEUR

Il est affiché dans les locaux ; et peut être consulté sur notre site www.acth.fr.

Le règlement intérieur qui s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Il est complété par le livret des consignes sanitaires COVID-19 ; et du présent livret d'accueil.

SERVICES GRATUITS

LE LIBRE SERVICE INFORMATIQUE :

A l'issue de la formation, la pratique permet d'appliquer les notions acquises et d'obtenir la rapidité nécessaire aux besoins professionnels. Notre organisme de formation propose gratuitement à tout ancien stagiaire l'accès au libre-service informatique de façon prioritaire pendant 2 mois (*) sur le logiciel objet de la formation suivie. Ce libre-service est destiné à des fins uniquement pédagogiques. La réservation d'un poste s'effectue auprès de notre secrétariat la veille de votre venue (*).

Tous les jours de 9H00 à 13h00 et 14h00 à 17h00.

L'AUDITORAT LIBRE :

Dans les deux mois qui suivent la formation, l'association propose gratuitement à tout ancien stagiaire (*) d'assister en auditeur libre à tout ou partie de la formation à laquelle il vient de participer. Ainsi, une manipulation oubliée ou un concept essentiel lui est une nouvelle fois présenté. L'inscription s'effectue auprès du secrétariat dans la semaine avant l'ouverture de la session (*).

(*) Dans la limite des places disponibles

PROCEDURES D'EVALUATION

A la fin du module de la formation plusieurs types d'évaluations seront réalisées.

Les évaluations de satisfaction :

Une évaluation générale de vos impressions à chaud en fin de stage. Puis un mois après la fin, vous serez invité à nous faire part de vos impressions à froid et témoigner de l'efficacité de la formation.

Ces évaluations sont pour nous importantes, et nous servent à nourrir une partie nos indicateurs de suivi.

Le contrôle de connaissances :

Pour vérifier vos acquis, et vous permettre de vous repérer dans votre apprentissage, un contrôle de connaissances est organisé à la fin de chaque module.

Ce contrôle porte sur les connaissances précisément délivrées lors du module de formation. La durée du contrôle représente généralement 1/20ème de celle du module tout entier.

Il est composé :

- ↳ d'une partie théorique sous-forme de dix questions (QCM). Elle est notée sur 10 par le formateur. Chacune des réponses justes donnent lieu à un point ;
- ↳ et d'une partie pratique sous forme d'un exercice d'application à effectuer dans un temps imparti. Elle est notée sur 20 par le formateur suivant quatre critères : la méthode (sur 8), la rapidité (sur 4), la précision (sur 4), l'aspect (sur 4).

Ce contrôle de connaissance est validé et le module obtenu lorsque l'ensemble des notes est supérieur ou égale à 20/30.

Chaque module obtenu donne lieu à une attestation de validation du module « capitalisable » dans le cadre du parcours certifiant. La note obtenue y est indiquée.





Les certifications : (voir livret des certifications)

Pour certains modules, les certifications ICDL ou TOSA (voire ACU) sont prévues en fin de parcours pour faire reconnaître vos compétences par l'intermédiaire d'un certificateur indépendant externe (ICDL ou ISOGRAD). Ceci est précisé dans le descriptif des modules concernés. Dans ce cas, un livret des certifications est aussi fourni aux stagiaires, pour définir l'ensemble de ces certifications.

MODALITES D'ADAPTATION DE LA FORMATION

Nos formations sont organisées sous forme de modules. En fonction du besoin exprimé, les parcours possibles sont donc modulables.

En fonction du tour de table formalisé et tracé au tout départ de la formation, le formateur peut en après la vérification de la réelle validation des prérequis, proposer des ajustements et adaptations de la formation. C'est alors aux référent et/ou responsables pédagogiques de prendre la décision en ayant informé au préalable le donneur d'ordre.

Ces adaptations concernent le groupe entier ; il ne s'agit pas en aucun cas d'individualiser la formation.

La possibilité de suivre nos modules de formation en distanciel est aussi une modalité d'adaptation. Cette modalité a été imposée par la période « COVID » et a été conservée pour permettre cette adaptation supplémentaire.

Elle peut permettre à un stagiaire, qui a une difficulté imprévue de déplacement de suivre tout de même sa session de formation.

Elle peut aussi être une adaptation pour une personne en situation de handicap et particulièrement pour les personnes à mobilité réduite.

MODALITES ET MESURES FAVORISANT L'INCLUSION DES PUBLICS PORTEURS DE HANDICAP(S)

Depuis de nombreuses années, la démarche qualité engagée nous a mené vers l'amélioration de nos processus d'accueil de nos stagiaires.

Le public en situation de handicap est évidemment pris en compte depuis cette époque.

1°- Début 2020, le responsable administratif a suivi une formation de « référent handicap » délivrée par l'AGEFIPH pour mieux identifier :

- ↳ Les types de handicaps possibles (moteur, visuel, auditif, psychique, intellectuel, ou consécutif à une maladie invalidante) et leurs manifestations ;
- ↳ Le contexte réglementaire ;
- ↳ La formalisation de l'inventaire du réseau d'acteurs pouvant être interrogés pour répondre au cas par cas à chaque demande ;
- ↳ La procédure d'accompagnement d'un stagiaire en situation de handicap ;
- ↳ Les financements possibles.

Les personnes sont invitées à déclarer leur situation de handicap, sans aucune forme de gêne, au référent handicap, pour nous permettre de leur assurer de notre engagement à favoriser leur inclusion et de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour faciliter leur intégration en formation.

2°- Des aménagements ont été mis en œuvre pour faciliter, lors de la formation, l'inclusion des publics porteurs de handicap :

- ↳ Le libre-service post-formation et l'auditorat libre pour ressivre une deuxième fois la formation gratuitement, sont possibles pendant une période de deux mois après la fin du stage. Ces services gratuits permettent d'adapter la durée de l'apprentissage en fonction de l'attention mobilisable du stagiaire. Les difficultés rencontrées peuvent donc être compensées en passant plus de temps pour les résoudre.
- ↳ De la même façon lors des séances d'évaluation ou de certification, le stagiaire porteur de handicap bénéficie d'un temps plus long pour réaliser les exercices et contrôles notés.

Fin janvier 2024, le référent handicap a suivi une nouvelle action de professionnalisation sur "les fondamentaux du handicap - Modul'pro" de l'inclusion" en 7 séquences d'une heure (délivrée par l'AGEFIPH Montrouge).





La loi de 2005 introduit la notion fondamentale de situation de handicap.

Dès lors le handicap se définit comme la résultante d'une interaction entre une personne dont les capacités sont altérées ET son environnement.

La recherche de l'accessibilité adaptable est finalement profitable à tous et améliore l'efficacité de la formation. La prise en compte des « différences », au-delà du handicap, est une démarche profitable à tous.

Finalement, d'une certaine façon la personne qui fait reconnaître son handicap agit pour le bien de tous. Dans le cadre de votre projet de formation, si vous êtes dans cette situation, n'hésitez surtout pas à en parler au référent handicap de l'organisme.

Il ne s'agit pas d'une situation honteuse, et elle concerne beaucoup de personnes.

Les Chiffres :

OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI
ET DU HANDICAP



CHIFFRES
CLÉS

HANDICAP ET EMPLOI, DES CHIFFRES POUR COMPRENDRE

OCTOBRE
2021



2,7 MILLIONS DE PERSONNES
ont une reconnaissance administrative
de leur handicap (2020).

ILS REPRÉSENTENT
6,5 % de la population totale
des 15-64 ans



ACTH – 15 rue Lucien Sampaix Paris 10e – Tél. +33 (0)1 43 26 23 21 – Fax +33 (0)1 42 40 16 39 – info@acth.fr – www.acth.fr
SASU au capital de 70.600 euros – RCS PARIS 379 343 551 – SIRET 379 343 551 00030 – Code APE 8559A
TVA intracommunautaire : FR 87 379 343 551 – N° de déclaration de centre de formation n°11 75 30551 75 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'état).



LE TAUX DE CHÔMAGE DE PERSONNES HANDICAPÉES

14%



8%

pour le tout public

Leur ancienneté moyenne d'inscription au chômage est de **919 jours** (706 jours pour le tout public).

LES RECRUTEMENTS DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN SITUATION DE HANDICAP ONT AUGMENTÉ DE

26% en 2021 (à fin avril).



4.3%

Leur part dans l'ensemble des recrutements est de :

PRÈS DE 1 MILLION

de personnes handicapées sont en emploi, soit **3,6%** de l'ensemble des personnes en emploi (2020).



49%

sont des femmes

(49% pour le tout public)



45%

ont 50 ans et +

(30% pour le tout public)



32%

travaillent à temps partiel

(17% pour le tout public)



11%

(+4 points en 2 ans)

sont des cadres

(20% pour le tout public)



PRÈS DE

11 000

TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

ont été maintenus dans l'emploi au 1^{er} semestre 2021 par l'intermédiaire des Cap emploi, soit une hausse de **21%** en un an.



PRÈS DE **1300** CONTRATS D'APPRENTISSAGE

ont été aidés financièrement par l'Agefiph au 1^{er} semestre 2021, soit une hausse de **82%** en un an.



ouvrir l'emploi aux personnes handicapées



ACTH – 15 rue Lucien Sampaix Paris 10e – Tél. +33 (0)1 43 26 23 21 – Fax +33 (0)1 42 40 16 39 – info@acth.fr – www.acth.fr
SASU au capital de 70.600 euros – RCS PARIS 379 343 551 – SIRET 379 343 551 00030 – Code APE 8559A
TVA intracommunautaire : FR 87 379 343 551 – N° de déclaration de centre de formation n°11 75 30551 75 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'état).



80% des handicaps sont invisibles. Ce terme regroupe des situations très diverses : troubles sensoriels, cognitifs, psychologiques ou maladies chroniques...

1,1 million de personnes en situation de handicap ont un emploi. Elles représentent 4% de l'ensemble des personnes en emploi, selon le Tableau de bord national « Emploi et chômage des personnes handicapées » publié par l'Agefiph en juin 2022.

50% des travailleurs handicapés ont 50 ans et plus et 54% sont des femmes.

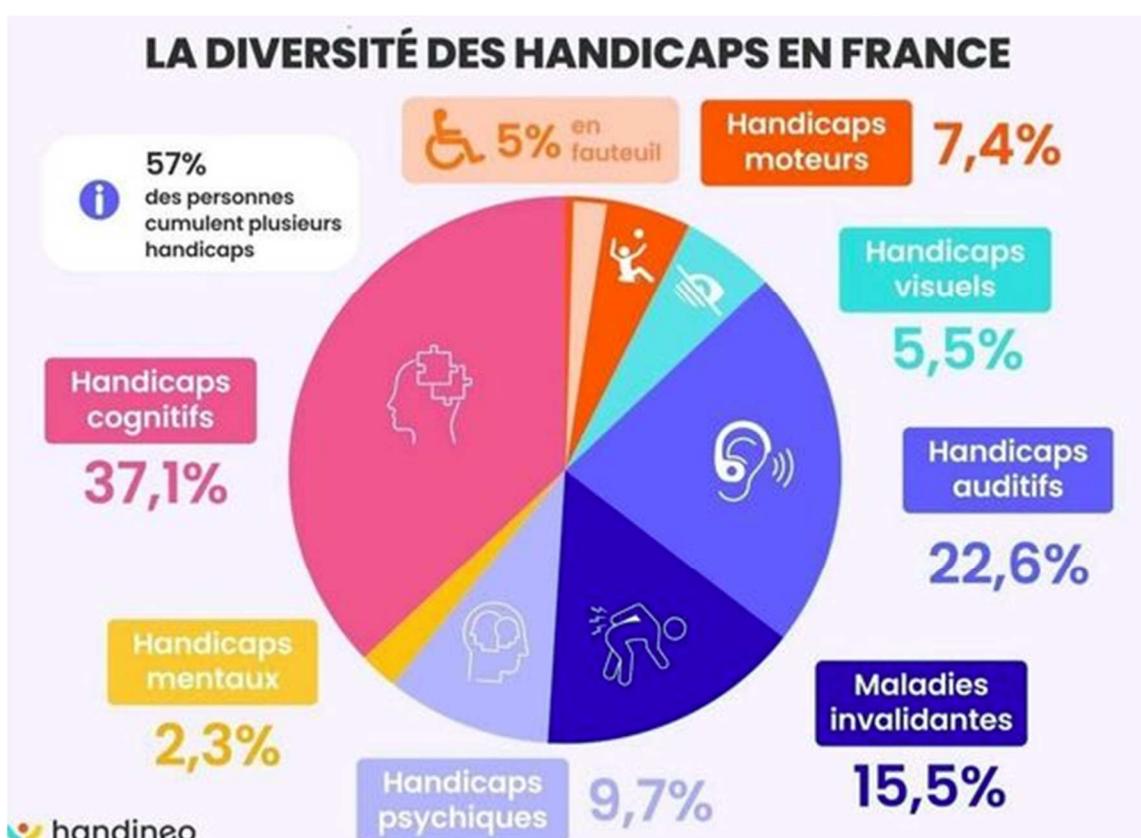
Le taux de chômage des personnes en situation de handicap atteint 13%, contre 7,4% pour la moyenne nationale de l'ensemble de la population française. Aujourd'hui, 460 131 demandeurs d'emploi sont en situation de handicap dans l'Hexagone, soit 50 000 de moins qu'il y a cinq ans.

Les recrutements de travailleurs handicapés sont en hausse de 13% au premier semestre 2022 par rapport à l'an dernier.

Parmi ces travailleurs, 10% ont un statut de cadre.

34% des travailleurs handicapés travaillent à temps partiel.

2,9 millions de travailleurs bénéficient du statut RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).





Qui peut bénéficier de l'offre de services et des aides de l'AGEFIPH :

LES PERSONNES

- ↳ **en situation de handicap,**
bénéficiaires de l'article L. 5212-13 du code du travail* ou ayant engagé des démarches de reconnaissance du handicap,
- ↳ **résidant sur le territoire français,**
- ↳ **âgées de 15 ans minimum,**
- ↳ **de nationalité française ou détenant un titre de séjour valable au moment du dépôt de leur demande,**
- ↳ **engagées dans un parcours professionnel ou un parcours vers l'emploi,**
- ↳ **Si la personne est salariée, son entreprise doit être de statut privé et soumise au code du travail français.**

Dans le cadre d'un projet de formation, pour pouvoir bénéficier d'aide de l'AGEFIPH, il faut déjà avoir engagé les demandes d'aide de droit commun, pour solliciter l'AGEFIPH en complément (ou total si les autres financeurs refusent la prise en charge).

Il faut déjà être reconnu en situation de handicap, c'est-à-dire avoir obtenu une RQTH (Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé).

Pour obtenir cette RQTH, une demande doit être faite auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) https://annuaire.service-public.fr/navigation/maison_handicapees

La CDAPH (Commission Droits Autonomie Personnes Handicapées) peut alors donner son accord

La personne devient alors BOETH (Bénéficiaire Obligation d'Emploi Travailleurs Handicapés)

La demande d'aide se fait en ligne :

[Vos démarches de demande d'aide Agefiph sur votre espace personnel | Agefiph](#)

Pour préparer votre accès à la formation, vous pouvez faire appel au PAS (Prestations d'Appuis Spécifiques)

Ces prestations viennent en appui des prescripteurs référents de parcours

L'offre PAS se décline en plusieurs prestations :

- ↳ Pré diagnostic
- ↳ Bilan complémentaire sur la situation de la personne (hors projet professionnel)
- ↳ Appui expert sur le projet professionnel : Evaluation des capacités fonctionnelles dans le cadre d'un projet professionnel, Identification et Développement des techniques de compensation
- ↳ Appui expert à la réalisation du projet professionnel : Mise en œuvre des techniques de compensation, Appui à l'employeur et/ou à l'organisme de formation, Veille





- ↳ Appui expert pour prévenir et/ou résoudre les situations de rupture : Appui à l'employeur ou à l'organisme de formation, Appui à l'accompagnement de la personne, Veille.

Les PAS sont mobilisables en situation d'emploi (vers et dans l'emploi), de formation professionnelle continue (éventuellement en lien avec la Ressource Handicap Formation du territoire), dans le cadre du dispositif Emploi Accompagné (sous réserve de l'accord préalable de la Délégation Régionale Agefiph).

Elles peuvent uniquement être mobilisées par les prescripteurs suivants :

- ↳ Cap emploi
- ↳ France Travail
- ↳ Missions Locales
- ↳ Employeurs privés
- ↳ Employeurs publics seulement si une convention a été signée avec le FIPHFP
- ↳ Délégations régionales de l'Agefiph et Délégués Territoriaux au Handicap du FIPHFP (en urgence ou en opportunité)
- ↳ Dispositif Alternance

Les prestations sont adaptées et déclinées par typologie de handicap :

- Handicap visuel
- Handicap auditif
- Handicap moteur
- Handicap mental
- Handicap psychique
- Troubles cognitifs
- Pathologies chroniques évolutives *
- Épilepsie *



P.A.S
Île-de-France
Prestations d'Appuis Spécifiques

© Agefiph - Décembre 2020 - Impression : Origis - Imprimé sur papier certifié FSC® (certificat n° C008924)

* Prestations spécifiques pour la région Ile-de-France

www.agefiph.fr    
0 800 11 10 03 Service à votre écoute

www.fiphfp.fr  





Les Prestations d'Appuis Spécifiques ont pour objectif d'identifier les besoins en lien avec les conséquences de la situation de handicap à tout moment du parcours de la personne et les moyens de les compenser. Elles sont conçues et financées par l'Agefiph et Fiphfp.

Elles sont déployées en Île-de-France par des prestataires sélectionnés par l'Agefiph et le Fiphfp.

Qui peut mobiliser les PAS ?

- Pôle emploi, Cap emploi et Missions locales
- Médecins du travail
- Employeurs privés
- Employeurs publics sous convention avec le FIPHP et les Centres de Gestion

Qui peut bénéficier des PAS ?

- Les personnes reconnues en situation de handicap ou en voie de l'être :
- Salariés
 - Agents de la fonction publique
 - Travailleurs non salariés
 - Alternants
 - Stagiaires de la formation professionnelle

Quel est l'objectif des Prestations d'Appuis Spécifiques ?



Appui expert sur projet professionnel :

- Apporter un éclairage sur l'interaction entre les conséquences du handicap et le projet professionnel envisagé.
- Proposer des réponses sur la faisabilité du projet, si nécessaire.

Pré-diagnostic :

- Déterminer le handicap prégnant de la personne et son retentissement sur la situation professionnelle.
- Orienter vers la prestation adéquate, si nécessaire.

Appui expert à la réalisation du projet professionnel :

- Définir les conditions à réunir pour mettre en oeuvre le projet.
- Faciliter l'intégration en emploi ou en formation.

Bilan complémentaire de la situation :

- Apporter un premier éclairage sur la personne, sa situation et ses capacités.
- Ajuster l'accompagnement de la personne si nécessaire.

Appui expert pour prévenir et/ou résoudre les situations de rupture :

- Analyser la situation afin de désamorcer un conflit et/ou de résoudre un problème en lien avec la situation de handicap.
- Veiller à la bonne mise en oeuvre des solutions préconisées.



Les Prestations d'Appuis Spécifiques sont mobilisables indépendamment les unes des autres.

Alors n'hésitez pas à faire connaître votre handicap dès la prise de contact initiale

Les premiers contacts et outils :

Vos premiers contacts sont :

- ↳ Médecin traitant
- ↳ Médecine du travail
- ↳ Représentants du personnel (lien entre salarié et direction)
- ↳ Ou Conseillers France travail
- ↳ Référent Handicap

Nous disposons de plusieurs outils pour vous aider à identifier la compensation nécessaire :

- ↳ Outil pour recueillir les besoins (extrait du Kit Outillage RHF – AGEFIPH – décembre 2019) ;
- ↳ Outil d'évaluation du besoin de compensation – 2APH
- ↳ Agefiph – grille d'évaluation des besoins de l'apprenant (sept 2023) Pourquoi cet outil ? L'Agefiph a conçu la grille d'évaluation des besoins d'un apprenant en situation de handicap pour vous guider et vous permettre de vous approprier les étapes de la démarche collaborative d'analyse d'une situation de handicap dans un contexte de formation. Pour compenser le handicap en situation de formation <https://www.agefiph.fr/articles/article/evaluez-les-besoins-de-vos-apprenants>



ACTH – 15 rue Lucien Sampaix Paris 10e – Tél. +33 (0)1 43 26 23 21 – Fax +33 (0)1 42 40 16 39 – info@acth.fr – www.acth.fr
SASU au capital de 70.600 euros – RCS PARIS 379 343 551 – SIRET 379 343 551 00030 – Code APE 8559A
TVA intracommunautaire : FR 87 379 343 551 – N° de déclaration de centre de formation n°11 75 30551 75 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'état).



La compensation en formation :

Les quatre types de compensation en formation peuvent être proposer (à titre d'exemple)

Adaptations organisationnelles

- ↪ Alternier cours théorique /Travaux Pratiques -Travaux Dirigés/Sous-groupes/Suivi individuel, pour proposer les compensations les plus adaptées sur chacun de ces temps.
- ↪ Optimiser l'emplacement de l'apprenant dans la salle par rapport au formateur (lecture labiale)
- ↪ Trouver et organiser la façon d'interagir avec le groupe d'apprenants.
- ↪ Mettre en place une prise de notes tournante entre stagiaires à destination de tous
- ↪ Prévoir davantage de pauses dans la journée ainsi qu'un lieu de repos pour l'apprenant.

Adaptations pédagogiques

- ↪ Fournir des supports de cours en amont de chaque séquence en version numérique et/ou papier (pour limiter la prise de notes).
- ↪ Adapter les supports pédagogiques en suivant les règles faciles à lire et à comprendre (FALC).
- ↪ Proposer un soutien pédagogique individuel à l'apprenant par le formateur référent.
- ↪ Aménager les examens : temps majoré, reformulation des consignes en LSF, autorisation de pauses.

Aides techniques

- ↪ Utiliser une tablette avec application AVA (retranscription oral/écrit), pour le suivi individuel et les travaux de groupe.
- ↪ Équiper le formateur d'un micro HF sans fil envoyant directement le son en Bluetooth à l'appareil auditif de l'apprenant.

Aides humaines

- ↪ Sensibiliser l'équipe pédagogique et les stagiaires sur les limitations liées au handicap de l'apprenant mais aussi sur ses capacités, et les adaptations à mettre en place (avec votre accord).
- ↪ Prévoir l'intervention d'un interprète en langues des signes (LSF) pour les cours et lors du démarrage du stage en entreprise.

Les actions possibles selon le type de compensation

Pour mettre en place une démarche de compensation en formation, il sera nécessaire d'avoir d'abord un entretien pour évaluer avec la personne les répercussions de son handicap sur le suivi de la formation. Puis, sur les quatre types de compensation, il sera possible de mettre en place un certain nombre d'actions.

Adaptation des temps de formation

Soutien ou tutorat

Ergonomie, matériel adapté

Adaptation des supports, transmission des cours avant la séance...

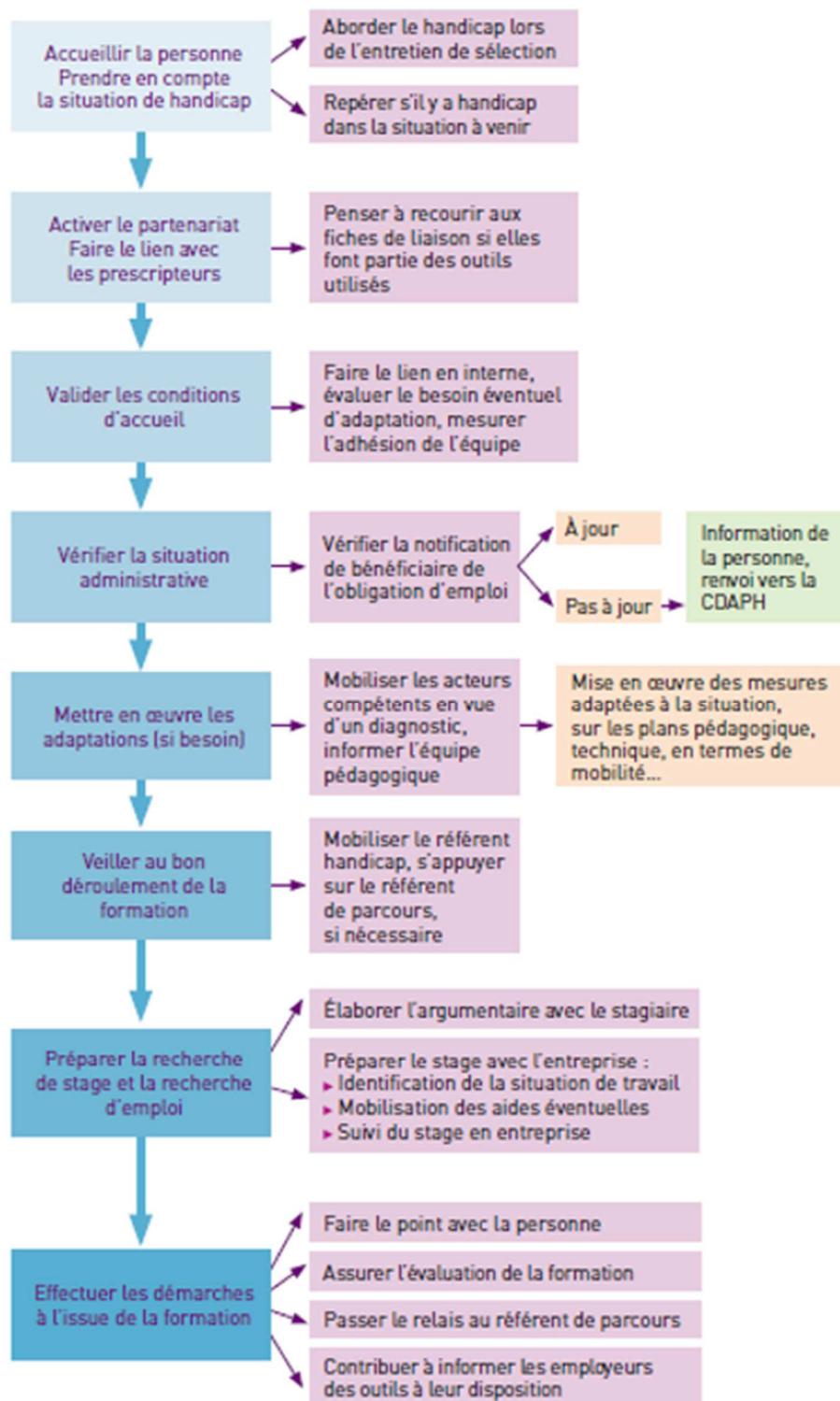
Vous devez nous aider à :

- ↪ Identifier vos besoins en amont de l'entrée en formation
- ↪ Repérer les signes d'alerte en cours de formation
- ↪ Sensibiliser le collectif
- ↪ Mobiliser la formatrice ou le formateur



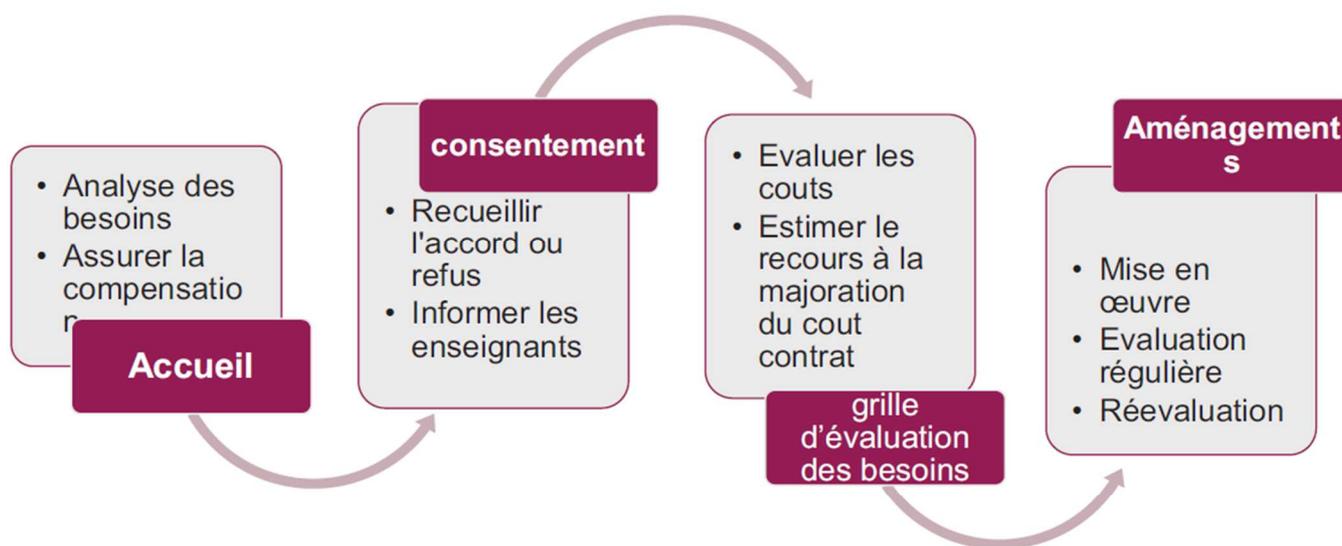


Le processus pour former une personne en situation de handicap :





Organiser l'accessibilité



MODALITES DE FORMATION EN DISTANCIEL

Dès juin 2020, pour faire suite à la période de confinement (COVID 19) la modalité de formation en distanciel synchrone a été mise en place, et est maintenant proposée au choix des futurs stagiaires. Nous avons vu précédemment que cette modalité peut représenter une adaptation possible pour suivre une session ; et plus particulièrement pour les personnes à mobilité réduite. Ces modalités sont précisées.

Le stagiaire qui choisit cette modalité, va suivre la formation aux jours et heures prévus pour la session à travers un outil en ligne gratuit de visio : Microsoft TEAMS. Il faut donc se familiariser au préalable avec cet outil assez simple et intuitif. Lors d'une session, le groupe formé peut ainsi être composé de personnes présentes au centre, et d'autres distantes. Ce système mixte est appelé « Live Online ».

Pour suivre la formation à distance (EN DISTANCIEL), il faut suivre les conditions suivantes :

Il faut vérifier bien avoir les équipements adaptés dont la configuration suivante est assez standard :



ACTH – 15 rue Lucien Sampaix Paris 10e – Tél. +33 (0)1 43 26 23 21 – Fax +33 (0)1 42 40 16 39 – info@acth.fr – www.acth.fr
SASU au capital de 70.600 euros – RCS PARIS 379 343 551 – SIRET 379 343 551 00030 – Code APE 8559A
TVA intracommunautaire : FR 87 379 343 551 – N° de déclaration de centre de formation n°11 75 30551 75 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'état).



Les conditions idéales sont de disposer d'un ordinateur portable ou de bureau avec Windows 10 (sinon windows 7 minimum).

- ↳ (Chromebooks: nous recommandons d'avoir le système d'exploitation le plus récent)
- ↳ Clavier, souris, webcam et micro (casque plus confortable)
- ↳ Résolution d'écran minimale souhaitable de 1280 x 800 (un double écran est un vrai plus)
- ↳ Le navigateur Internet préféré est Chrome. Internet Explorer, Edge et Safari sont également acceptables
- ↳ Une vitesse de téléchargement de bande passante d'au moins 5 Mbps.
- ↳ Il est nécessaire d'avoir le logiciel objet de la formation sur votre poste (par exemple REVIT v2019 ou suivante ; vous pouvez télécharger une version d'essai à 30 jours sur le site d'Autodesk).

N'hésitez pas à nous questionner si votre machine ne correspond pas.

Un lien vous sera envoyé pour assister à l'ensemble de la formation sur Microsoft TEAMS ; sans nécessité de le télécharger sur votre poste (si vous avez un PC ; si vous avez un MAC vous devrez télécharger l'application).

Pour la qualité de votre formation, merci de bien vouloir être attentif à la mise en place de cette logistique.

Le stagiaire devra respecter la charte suivante.

Charte suivante d'utilisation de TEAMS :

1°- Engagement

- ↳ respecter la présente charte
- ↳ respecter les règles en matière de droit à l'image et de la vie privée
- ↳ participer au travail donné par le formateur
- ↳ ne pas communiquer ou partager les codes d'accès et invitations donnés
- ↳ être intégralement connecté, présent et attentif pendant la totalité des horaires communiqués pour la formation

2°- Responsabilités

- ↳ signaler toute violation suspectée
- ↳ éteindre ou verrouiller son poste lors des pauses ou interruptions
- ↳ en cas de manquement grave, les traces de connexion pourra être utilisé par l'OF

3°- Règles de fonctionnement

- ↳ écrire en langue française claire et compréhensible (pas de langage type sms)
- ↳ ne pas effectuer d'opérations qui risqueraient de nuire à la plateforme et au bon déroulement
- ↳ ne pas enregistrer (audio et/ou vidéo), photographie, diffuser, au risque d'engager sa responsabilité pénale
- ↳ ne pas diffuser d'informations personnelles
- ↳ rester conforme à la loi et aux bonnes mœurs

4°- Rôle du modérateur

- ↳ L'organisateur de la séance en distanciel, généralement le formateur, est le modérateur. Il signalera tout manquement au responsable des formations. La suspension du compte du stagiaire ou utilisateur, pourra être demandée au gestionnaire informatique. Des sanctions pourront être prises, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.





5°- Règles de bon usage

- ↳ vérifier l'adaptation et le bon usage du matériel utilisé pour suivre à distance au moins 1 jour avant le départ de la séance
- ↳ s'isoler dans un lieu calme sans personnes extérieures
- ↳ avoir une tenue correcte adaptée conforme à l'usage
- ↳ ne pas avoir d'autres activités, ne pas naviguer sur internet, et ne pas utiliser d'autres supports logiciels ou applications que ceux indiqués utiles pour la formation
- ↳ laisser obligatoirement sa caméra activée avec le visage visible pour le formateur, ou organisateur ; sauf s'il vous demanderait l'inverse. Le formateur pourra quant à lui enregistrer tout ou partie de la séance, pour apporter la preuve de votre présence, et aussi à toute fin pédagogique, ou pour diffusion à un stagiaire en difficulté ou en situation de handicap. Il vous appartient la possibilité de flouter l'arrière plan de votre environnement.
- ↳ en cas de moindre difficulté (coupure de courant, problème technique, etc.) Prévenir aussitôt en téléphonant à notre numéro habituel.

Et surtout, si vous deviez avoir un problème technique, ou autre, n'hésitez pas à nous appeler directement par téléphone au **01 43 26 23 21**

MODALITES DE RECLAMATION

Les éventuelles réclamations devront être faites par courrier recommandé avec AR adressées au responsable formation, ou au médiateur, suivant les cas (en fonction de la nature de la réclamation qui pourrait être de tout ordre, voire personnelle), d'ACTH sas au 15, rue Lucien Sampaix 75010 Paris.

Le responsable administratif est : Marc GARNIER (pour tous les cas généraux ou particuliers) ;
et le médiateur est le directeur général : Florian BONHOMME (pour les cas personnels et ceux concernant l'administratif)
ou le directeur R&D : Sylvain WIETRZNIAK (pour les cas concernant la pédagogie).

Si le stagiaire est salarié ou fonctionnaire, le courrier devra nous être adressé par le service RH de son entreprise et de son administration.

Le courrier de réclamation devrait mentionner les nom et prénom du stagiaire, le nom du stage et ses dates de début et fin, le nom ou prénom du formateur.

Nous nous efforcerons à vous envoyer un courrier de réponse dans les 8 jours suivants la réception.

Ce livret d'accueil est complété par les informations de notre règlement intérieur, du registre public d'accessibilité, du livret des certifications, du livret des consignes sanitaires, de notre document unique d'évaluation des risques professionnels, de notre déclaration à la CNIL, et de notre RGPD (incluant le catalogue des mesures, la procédure d'alerte, le registre des activités.





INDICATEURS DE SATISFACTION ET PERFORMANCE (EXERCICE 2023)

A la fin de la formation, le formateur, le responsable formation, et l'ensemble de l'administration et de la direction analysent le résultat des questionnaires de satisfaction et du contrôle de connaissances.

Et pour chaque année, ces résultats sont globalisés par session et modules et sont utilisés comme indicateurs de satisfaction et de performance.

Pour l'année 2023, voici une présentation de ces indicateurs :

Indicateurs de performance :

Les taux de réussite au passage des certification

Formations	ACU	TOSA	ICDL	Nb Px	Taux
AUTOCAD 2D initiation		100,00%		1	82,98%
BIM Synthèse					
PAO Photoshop		66,67%		6	
PAO Indesign		100,00%		1	
Revit Economiste			100,00%	2	
Revit Initiation			82,61%	23	
Revit Perf Réhabilitation			100%	1	
Revit Perf neuf			100%	3	
Revit Projet			100%	6	
Sketchup			50%	4	

47

soit 82,98%

Outre ces résultats à la soutenance de diplôme et aux certifications, de façon générale, les taux de présence et d'abandon sont aussi de bons indicateurs :

Taux de présence à l'ensemble des formations : métier et logiciel :

100 % des stagiaires ont été présents sur la totalité des sessions

Taux d'abandon : **0%** : aucun abandon de formation au cours de l'année 2023





Et maintenant, très bonne formation !



ACTH – 15 rue Lucien Sampaix Paris 10e – Tél. +33 (0)1 43 26 23 21 – Fax +33 (0)1 42 40 16 39 – info@acth.fr – www.acth.fr
SASU au capital de 70.600 euros – RCS PARIS 379 343 551 – SIRET 379 343 551 00030 – Code APE 8559A
TVA intracommunautaire : FR 87 379 343 551 – N° de déclaration de centre de formation n°11 75 30551 75 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'état).